



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Toulouse le 12 septembre 2026

DREAL - Direction énergie connaissance
Département autorité environnementale

La directrice régionale
à

ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Fédération Française de Motocyclisme

Téléphone : 05 67 63 24 78

Examen au cas par cas
Numéro d'enregistrement de la demande : recours gracieux – dossier n° 018544/KK P Maître d'ouvrage : FEDERATION FRANCAISE de MOTOCYCLISME Projet : délocalisation du circuit de motocross Localisation : Gimont (32)

Objet : Votre recours gracieux visant une décision suite à examen au cas par cas

En réponse à votre demande du 7 septembre 2026, par laquelle vous formulez un recours gracieux contre la décision de soumission à étude d'impact, je vous informe que celle-ci ne fait pas apparaître d'élément nouveau permettant de remettre en question l'analyse initiale. Les motifs ayant conduit à la décision demeurent valables et fondés sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En conséquence, je vous confirme l'obligation de réaliser une étude d'impact et vous invite à poursuivre les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de l'étude requise.

Laurence PUJO

Signature numérique 